



Les preuves dans le cadre d'un harcèlement

Par Squirrel

Dans le cadre d'une plainte pour harcèlement qui a été rejetée faute de preuves strictes -Les certificats médicaux ne comptent pas, les descentes de la police non plus...-et de témoins dans l'immeuble social-les témoins ne veulent pas témoigner-, l'enregistrement par la victime de conversations de ses persécuteurs (où l'on reconnaît bien leurs voix), entendue depuis son domicile,

- 1) est-il légal
- 2) est-il susceptible d'être exploité par la police ?

Merci pour votre aide,
cordialement,
Claire